



HAL
open science

Gouverner par les lettres, gouverner dans les lettres d'après la correspondance de Fronton

Rémy Poignault

► **To cite this version:**

Rémy Poignault. Gouverner par les lettres, gouverner dans les lettres d'après la correspondance de Fronton. Gouverner par les lettres de l'Antiquité à l'époque contemporaine, Agnès Bérenger et Olivier Dard éd., Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, université de Lorraine, Metz, 2015. hal-02558590

HAL Id: hal-02558590

<https://uca.hal.science/hal-02558590>

Submitted on 29 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GOUVERNER PAR LES LETTRES, GOUVERNER DANS LES LETTRES D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE FRONTON

Rémy POIGNAULT*

Dans la correspondance qu'il échange avec Marcus Caesar et Lucius Verus¹, avant et après leur accession, ainsi qu'avec Antonin le Pieux, correspondance où se côtoient politesse de cour, marques répétées d'affection, informations sur les événements touchant la vie des uns et des autres, instructions du maître de rhétorique latine des princes (conseils de lecture, propositions de sujets d'exercices, commentaires à propos de discours ou de lettres...), il existe aussi une place pour les questions de pouvoir. Certes, Fronton joue son rôle de notable et on trouve dans la collection de ses lettres un certain nombre de lettres de recommandation ; certes, il exerce le consulat, mais il ne manque pas de regretter que sa fonction le retienne à Rome et l'empêche d'aller embrasser Marcus pour son anniversaire (*Ad M. Caes.*, II, 15, p. 32-33 VDH², p. 83-85 F : il a hâte d'être débarrassé de sa charge : ὧν ἀπαλλαγείς, p. 33, 1 VDH²)² ; d'ailleurs, des raisons de santé l'empêcheront, sans qu'il en soit très chagriné, de partir ensuite pour son proconsulat d'Asie, qu'il a pourtant dûment préparé.

Il pourrait ainsi sembler que les questions politiques soient mineures à ses yeux, mais il n'en est rien. Les lettres de Fronton touchent incidemment à des sujets concernant le pouvoir, et il dispense des conseils sur l'art de gouverner³. Surtout, en tant que

* Université Blaise Pascal, CELIS.

¹ Nous nous limiterons, en règle générale, à la correspondance de Fronton avec ces deux princes.

² Nous citons la correspondance de Fronton d'après l'édition de VAN DEN HOUT 1988, le premier chiffre est celui de la page et le second celui de la ligne. Les traductions de Fronton sont celles de FLEURY 2003, parfois légèrement retouchées ; pour les lettres de ses correspondants, c'est nous qui traduisons. Les indications de pagination suivies de F renvoient à l'édition de Pascale Fleury.

³ Cf., par exemple, MARTIN 2003, p. 65-81, qui s'intéresse à la réflexion de Fronton « sur les formes et le contenu du pouvoir » (p. 65) ; même si le rhéteur n'a jamais développé une théorie du pouvoir, il concevait son enseignement comme destiné à apprendre au prince à bien régner. Fronton insiste sur la nécessité d'avoir des amis sûrs, de se méfier de la flatterie, d'apporter tout son soin à l'administration et à la justice, ainsi qu'à l'éloquence. ASTARITA 1997

maître de rhétorique latine des princes, il s'intéresse aussi à ces questions, dans la mesure, en particulier, où la rhétorique, qui était un instrument politique essentiel sous la république, si elle n'a plus du tout la même valeur sous le principat, comme en témoigne, si besoin est, le *Dialogue des orateurs* de Tacite, devient aux yeux de Fronton l'apanage du prince ; le maître, en effet, est fermement attaché au gouvernement par la parole et par l'écrit, un mode d'expression qui doit être porté à son sommet de perfection et d'efficacité par le prince. Dans cette mesure, la correspondance de Fronton constitue comme un miroir du prince, et le rhéteur peut être tenté d'adopter des attitudes de conseiller.

Gouverner par les lettres

La correspondance met en évidence le rôle des lettres dans l'exercice du gouvernement. Fronton évoque la rédaction de lettres comme l'une des tâches de la fonction impériale, même dans le cas du *Caesar*. Il se réjouit ainsi d'autant plus que Marcus lui ait adressé un si grand nombre de lettres écrites de sa main, « alors qu'[il] en étai[t] empêché par autant d'activités, autant de devoirs, autant de lettres auxquelles il fallait répondre dans les différentes provinces » (*cum iam tot negotiis quot officiis, quot rescribendis per prouincias litteris distringere, Ad M. Caes.*, III, 14, 1, p. 46, 5-6 VDH², p. 103 F), distinguant ainsi nettement, conformément à la typologie antique⁴, les lettres privées qu'il a eu le bonheur de recevoir, et qui relèvent d'un libre choix, des lettres officielles – qui font partie des obligations liées à la fonction de prince (*necessariis laboribus* ou *necessario munere* (*ibid.*, 5, p. 47, 10 et 11-12 VDH², p. 105 F).

Ainsi dans le *De eloquentia*, II, 6, p. 138, 4-9 VDH², p. 229 F, Fronton justifie l'étude de la rhétorique par la nécessité pour le prince de savoir manier au mieux le verbe pour exercer ses fonctions : « En effet, il revient aux empereurs de soutenir au Sénat des décisions utiles, de haranguer le peuple à propos de diverses affaires, de redresser une loi injuste, d'envoyer des lettres à travers le monde, de s'adresser aux rois des nations extérieures à

montre que dans ses discours, dont nous n'avons plus que des traces, Fronton donnait son avis sur des questions particulières de gouvernement et veillait aux intérêts des provinciaux.

⁴ Cf., par exemple, Cicéron, *Pro Flacco*, 37 : [...] *non modo in publicis sed etiam in priuatis litteris* (« [...] non seulement dans la correspondance publique, mais encore dans la correspondance privée »).

l'Empire, de réprimer par des édits les fautes des alliés, de louer leurs bonnes actions, d'arrêter les séditeux, d'épouvanter les fougueux. Toutes ces choses doivent assurément être menées avec des mots et des lettres » (*Nam Caesarum est in senatu quae e re sunt suadere, populum de plerisque negotiis in contione appellare, ius iniustum corrigere, per orbem terrae litteras missitare, reges exterarum gentium compellare, sociorum culpas edictis coercere, bene facta laudare, seditiosos compescere, feroces territare. Omnia ista profecto uerbis sunt ac litteris agenda*) ; on retrouve parmi ces différentes tâches de politique intérieure et extérieure l'envoi de lettres. Même si le dernier emploi de *litteris* renvoie davantage aux lettres de l'alphabet qu'aux missives, il n'y a pas de doute pour *litteras missitare*, où l'utilisation du fréquentatif souligne le grand nombre de lettres que doit envoyer le prince. *Ad M. Caes.*, IV, 7 (p. 63, 14-15 VDH²) le confirme, puisque Marcus déclare avoir dicté non moins de trente lettres.

On a, par exemple, dans la correspondance de Fronton une présence de la lettre comme instrument de diplomatie. Dans le cas de Verus, parti mener la guerre contre les Parthes, Fronton mentionne une lettre du prince adressée à Vologèse pour lui proposer la paix, en quoi il voit une forme de supériorité sur le jusqu'au-boutiste Trajan beaucoup moins soucieux que Verus d'économiser le sang de ses soldats : « Lucius avait pris l'initiative de donner une lettre à Vologèse : la guerre, s'il le voulait, prendrait fin sous certaines conditions. Parce que le barbare rejeta la paix offerte, il fut gravement puni » (*Principia historiae*, 16, p. 212, 4-6 VDH², p. 335 F : *paucis ante diebus L<uciu>s ad Vologaesum litteras ultro dederat, bellum, si uellet, condicionibus poneret. Dum oblatam pacem spernit barbarus, male mulcatus est*).

Mais il s'agit plus souvent, en ce qui concerne la correspondance officielle de Lucius Verus, de lettres envoyées au Sénat pour rendre compte de son action militaire, dans la tradition républicaine. À la fin des *Principia historiae*, 21, p. 214, 10-13 VDH², p. 339 F, Fronton fait l'éloge des diverses lettres envoyées au Sénat par Verus au cours de sa campagne : « Cependant Lucius lui-même, quel que soit le lieu où s'était déroulée l'action, écrivit aux sénateurs des lettres, composées avec éloquence, pour les renseigner sur l'état des choses, en homme qui désire restaurer l'éloquence par une pratique empressée » (*Lucius autem ipse,*

quoquo in loco gestum quid foret ad senatores scripsit litteris diserte ad significandum rerum statum compositis, ut qui facundiam inpenso studio restaurar<e> <cuperet>).

Dans *Ad Verum imp.*, II, 15, p. 124, 10-125, 7 VDH², p. 207-209 F, Fronton établit une comparaison avec des lettres célèbres composées par des généraux ou des historiens, qui sont « toutes brèves, comme le voulaient les circonstances, et sans aucune présentation des faits » (*uerum omnes, uti res postulat, breues nec ullam rerum gestarum expeditionem continentes*) : il cite ainsi la lettre du général Nicias chez Thucydide, celles de Mithridate, de Pompée et d'Adherbal chez Salluste. Il leur oppose « la lettre de Catulus, par laquelle il présenta, selon le modèle historique, les actions qu'il avait réellement accomplies, avec ses échecs et ses torts, mais dignes du laurier » (*Catuli litterae, quibus res a se iac<turi>s a<tque d>amni<s> sane gestas, at lauro merendas, <historico exemplo exposuit>*)⁵ et rapproche celle-ci de la correspondance de guerre de Verus avec le Sénat, tout en précisant qu'il convient de faire preuve de précaution (*caute*) quand on écrit à cette assemblée.

Fronton vante un peu plus loin l'une des lettres que Verus a adressées au Sénat, comme étant tout à fait adaptée aux circonstances et constituant une sorte de synthèse de ses rôles : « Ta lettre est à la fois éloquente comme celle d'un orateur, énergique comme celle d'un chef, grave comme celle qu'on adresse au Sénat et sans superflu comme celle qui traite des affaires militaires » (*ibid.*, II, 16, p. 125, 8-9 VDH², p. 211 F : *Tuae litterae et eloquentes sunt ut oratoris, strenuae ut ducis, graues ut ad senatum, ut de re militari non redundantes*). Ensuite, ce qu'il met en avant, c'est comment dans sa lettre au Sénat, Verus, usant « de pensées plus nombreuses et plus douces » et « arrang[eant] les mots avec plus de rythme » (*ibid.*, II, 24, p. 131, 19-132, 1 VDH², p. 217 F : *sententiis magis crebris et dulcibus usus es et uerba modulatius collocasti*), a amené son frère Marcus à accepter le titre de *Parthicus*. Et il conclut sur l'excellence du style militaire de Verus : « À quoi servent maintenant mes lettres, à quoi les lettres des philosophes ? Nous sommes vaincus par une

⁵ Selon Pascale Fleury, il s'agirait là d'une opposition, parmi les lettres officielles, entre lettres destinées au Sénat et lettres, comme celle de Catulus et celle de Verus, qui « racontent les actions sous une forme presque historique ». FLEURY et DEMOUGIN 2003, p. 208, n. 222.

lettre de soldat » (*Quid nunc meae, quid philosophorum litterae agunt ? Litteris militis uincimur*, p. 132, 5-6 VDH², p. 217 F).

La lettre permet aussi de mesurer le propre rapport de l'épistolier avec le pouvoir, qu'on essaie d'user de son influence⁶, que l'on affirme son pouvoir, ou qu'on se défende. Les co-empereurs souhaiteraient confier à Fronton le soin d'écrire l'histoire de la guerre menée en Orient par Lucius Verus. Fronton travaillera à partir des *commentarii* que doit lui envoyer Lucius. Ainsi dans *Ad Verum imp.*, I, 8, 2, Fronton dit attendre le *commentarius* pour pouvoir se mettre au travail. Mais le co-empereur va aussi lui adresser une lettre avec des consignes sur la manière de procéder. Dans *Ad Verum imp.*, I, 2, 7-12 et 22sq. Verus, très directif, demande que Fronton s'attache aux causes et aux premiers temps de la guerre en montrant bien qu'avant son arrivée en Orient les choses allaient mal pour Rome ; il ne cache pas, à la manière de Cicéron écrivant à Lucceius pour lui demander d'écrire l'histoire de son consulat, qu'il s'agit de mettre en lumière son propre rôle.

L'autorité elle-même peut, par lettre, faire savoir comment elle entend qu'agisse son correspondant dans une affaire délicate, ou suggérer certaines précautions. Marcus a fait savoir à Fronton que Lucius Verus souhaitait qu'il lui envoyât deux discours de sa composition (*Ad Anton. imp.*, III, 3, p. 102, 2-7 VDH²). Fronton en a ajouté un troisième, le *Pour Demonstratos* ; mais ayant appris que Lucius Verus est favorable à l'adversaire de Demonstratos, Asclépiodotus, Fronton est mal à l'aise et se défend en disant qu'il a songé à supprimer ce discours ; toutefois c'est impossible car il est déjà connu et il ajoute qu'il souhaite devenir l'ami d'Asclépiodotus, bien qu'il ait plaidé contre lui, tout comme Hérode Atticus et Fronton sont devenus amis après le procès où ils ont été opposés (*Ad Anton. imp.*, III, 4, p. 102, 9-21 VDH², p. 181 F, et *Ad Verum*, I, 8, p. 113, 2-17 VDH², p. 195-197 F). L'important semble de réaliser la *concordia* parmi les proches des princes. Il semble bien que l'affaire soit liée au procès d'Hérode Atticus⁷.

⁶ Nous ne parlerons pas ici des lettres de recommandation, nous contentant de renvoyer à des études récentes : BÉRENGER 2000 ; WEI 2013 ; REES 2007.

⁷ L'identification des personnages est l'objet d'un débat, mais Demonstratos pourrait être Ti. Claudius Demonstratus, « le chef de file de l'opposition athénienne à Hérode Atticus » et Asclépiodotus un affranchi impérial. Voir les

C'est de lui-même que Fronton voudrait ici se censurer ; mais malgré toute la déférence qu'il porte au prince, il n'est pas un simple exécutant : il peut lui arriver de soutenir, avec précaution, certes, une opinion différente : ainsi à propos d'un procès qui garde encore son mystère – puisque les chercheurs discutent pour savoir si Hérode Atticus était l'accusé ou si Fronton défendait seulement un ennemi d'Hérode Atticus⁸ ; Fronton doit prendre la parole contre Hérode Atticus, partie adverse ou soutien de la partie adverse ; Marcus lui écrit de ne pas se montrer trop virulent contre le rhéteur athénien, ami du prince (*Ad M. Caes.*, III, 2, p. 36, 2-25 VDH²) ; Fronton répond alors en alliant à la fois docilité et sens de la justice, évoquant les chefs d'accusation, qui sont très lourds s'ils sont avérés. L'avocat promet de ne pas s'en prendre à la personne de l'ami de Marcus, mais on sent bien qu'il voudrait s'assurer que sa cause fût juste. « Mais il est probable qu'est un homme honnête celui que tu juges digne de ta protection » (*Ad M. Caes.*, III, 3, 2, p. 37, 9-10 VDH², p. 91 F : *Sed illud uerius est, probum uirum esse quem tu dignum tutela tua iudicas*). Il ne parlera pas d'éléments extérieurs à la cause, mais il demande conseil à Marcus pour savoir comment il devra parler des griefs très lourds qui sont avancés : citoyens maltraités, assassinat, non respect des dernières volontés d'un père. Il ajoute même que dans cette affaire Hérode apparaît comme un « bourreau » (*carnifex*, p. 37, 18 VDH², p. 93 F). On constate que Fronton sait se montrer, sous la nécessaire politesse, très ferme quant au fond de l'affaire : si Marcus le lui permet, il n'en restera pas à la surface des choses : « Et si tu penses que je dois m'adonner à la cause, je te préviens dès maintenant que je ne ferai pas preuve d'immodération, même si la cause le permet : en effet, les accusations sont atroces et on doit en parler de manière

n. 180 et 181, p. 180-181 de l'édition de Fronton par FLEURY et DEMOUGIN 2003, qui cite VAN DEN HOUT 1999, p. 278 ; PUECH 2002, p. 204.

⁸ Voir le point établi par VAN DEN HOUT 1999, p. 94-97 (qui considère que la lettre doit dater de 140-142, que l'affaire concerne les démêlés d'Hérode Atticus avec les Athéniens à cause du non-respect du testament de son père, et que Hérode Atticus, ayant été ensuite consul, a dû gagner son procès), et par FLEURY et DEMOUGIN 2003, n. 67, p. 86-91 (ce procès ne serait pas lié au testament du père d'Hérode Atticus : les violences faites à des hommes libres ne sont jamais mentionnées dans l'affaire du testament ; s'agit-il d'une hyperbole purement rhétorique ou d'une autre affaire ? « l'insistance mise par Fronton sur les hommes libres molestés semble montrer que là est le véritable crime. [...] On serait [...] porté à croire que les accusations de fils impie et de traître aux volontés de son père sont des arguments moraux tirés du passé de l'avocat de la partie adverse ») ; cf. aussi TOBIN 1997, p. 30-32.

atroce ; je parlerai en particulier des accusations concernant les hommes libres blessés et volés de telle manière qu'elles auront le goût du fiel et de la bile ; si je le traite quelque part de petit grec et d'ignorant, cela ne sera pas un carnage » (*Ad M. Caes.*, III, 3, 3, p. 37, 24-38, 2 VDH², p. 93 F : *Quodsi tibi uidebitur seruire me causae debere, iam nunc admoneo ne me inmoderate usurum quidem causae occasione : atrocia enim sunt crimina et atrociter dicenda ; illa ipsa de laesis et spoliatis hominibus ita a me dicentur, ut fel et bilem sapiant ; sic ubi Graeculum et indoctum dixero, non erit internecium*). Mais dans la lettre suivante, qui constitue comme un post-scriptum à celle-ci, il prévient Marcus qu'il y a d'autres avocats plus hostiles à Hérode et qu'il convient au prince de prendre ses dispositions : il se montre, donc, malgré tout, zélé à l'égard de Marcus.

Dans *Ad M. Caes.* III, 6, qui fait suite, Fronton se range à l'avis de Marcus, demandant seulement que le prince lui fasse part de ses volontés ; Fronton concilie son obéissance à Marcus avec son sens de la justice en reconnaissant au prince la clairvoyance : « je t'exhorte et je te demande de ne jamais taire ce que tu veux que j'accomplisse, mais que désormais tu me conseilles les actions les plus appropriées » (p. 39, 3-4 VDH², p. 95 F : *teque oro et quaeso, ne umquam quod a me fieri uolue<ris> reticeas, sed ut nunc <ap>tissima suadeas*). Il ajoute plus loin « Et à dire vrai, tu recommandes avant tout d'obéir à la vérité : si l'on s'exerce aux armes, même à la palestre, songe bien que même ces exercices pour le plaisir on ne peut les pratiquer sans une certaine tension » (p. 39, 16-18 VDH², p. 95-97 F : *Verum et ipse suades imprimis fidei parendum : et si armis uel palaestrica ludas, ne has quidem ludicras exercitationes sine contentione confici posse fac arbitr<eris>*). Toutefois il prend en quelque sorte ses précautions en laissant percevoir que malgré ses bonnes dispositions, le cours des choses peut porter à certains excès et qu'il faudra tenir compte de la manière dont la partie adverse se comportera au cours du procès (p. 39, 12-16 VDH², p. 95 F, passage lacunaire). La correspondance révèle, donc, dans ce cas, un véritable dialogue entre le rhéteur et le prince, où le premier, tout en se montrant déférent, ne s'en livre pas moins à une discussion.

La lettre peut servir à se justifier vis-à-vis de l'autorité. C'est ce que l'on peut observer quand Fronton écrit à l'empereur Antonin pour expliquer que tout en désapprouvant la vivacité des

propos de Niger Censorius à l'égard de Gavius Maximus qui heurte l'empereur il ne peut renier l'amitié qui le liait lui-même à cet homme, qui a fait de lui son héritier (*Ad Anton. Pium*, 3 ; 4 ; 7). Dans ce conflit de devoirs entre l'amitié et le désir de plaire au prince, Fronton ne peut bafouer l'amitié.

Gouverner dans les lettres

La correspondance de Fronton contient, d'autre part, un certain nombre de conseils sur la manière de gouverner, conseils indirects, qui sont le plus souvent liés à la manière dont Fronton conçoit l'enseignement de la rhétorique pour des princes⁹.

Conseils ponctuels

Ainsi Fronton va donner des conseils au prince, qui concernent aussi bien sa vie privée que sa vie publique. Dans le *De bello Parthico*, il s'agit de redonner confiance à Marc Aurèle que les premiers insuccès de l'armée romaine au cours de la guerre parthique rendent pessimiste. C'est pourquoi Fronton multiplie les exemples d'entreprises qui ont mal commencé et se

⁹ Fronton peut donner aussi incidemment quelques informations sur l'exercice du pouvoir en ce qui concerne les magistrats. On apprend ainsi que les provinces étaient tirées au sort, mais que la situation familiale jouait un rôle dans le système puisque, alors que Fronton eût préféré une autre province que l'Asie (visiblement l'Afrique), un autre a eu préséance sur lui en raison du *ius liberorum* ; on apprend aussi quelles ont été les dispositions de Fronton pour préparer sa prise de fonctions : il a battu le rappel de ses amis et de ses proches susceptibles de lui être utiles dans sa fonction : « j'avais délégué aux hommes les plus savants le soin de la correspondance grecque » (*Ad Anton. Pium*, 8, 1, p. 167, 6-7 VDH², p. 270 F : *iisque Graecarum epistularum curam doctissimis uiris detuli*) et il a fait venir de Maurétanie Iulius Senex, « dont devaient [l']aider non seulement la bonne foi et le scrupule, mais aussi l'expérience militaire de la recherche et de la répression des brigands » (*cuius non modo fide et diligentia, sed etiam militari industria circa quaerendos et continendos latrones adiuarer* : *ibid.*, p. 167, 11-13 VDH², p. 270 F).

Il montre aussi ce que doit être le travail d'un gouverneur de province. Il écrit ainsi à Claudius Iulianus, sans doute lors de ses fonctions de *legatus Augusti pro praetore* de Germanie inférieure, pour lui recommander des hommes qui l'aideront dans ses tâches, tâches pour lesquelles il met en évidence l'exercice de la justice et la rédaction d'une correspondance officielle : *acta cognitionum, epistulas omnis denique ad prouinciam adtinentes* (*Ad am.*, I, 20, p. 182, 15-16 VDH², p. 301 F : « les actes des procès, et aussi toutes les lettres concernant la province »). D'autre part, d'après *Ad M. Caes.*, IV, 13, qui doit dater de 146 (VAN DEN HOUT 1999, p. 186), Marcus assiste en tant qu'*assessor* C. Aufidius, alors que celui-ci a à rendre un avis de justice.

sont bien terminées et montre par la *fabula* de Polycrate qu'un bonheur continu est impossible et néfaste.

Dans un autre registre, le *De feriis Alsiensibus* est un ensemble de quelques lettres où Fronton essaie d'inciter Marcus à jouir pleinement du repos – celui d'un *otium litteratum* – dans sa villégiature à Alsium plutôt que de s'y laisser absorber par les tâches impériales¹⁰.

La lettre peut contenir des conseils de gouvernement qui ne soient pas spécifiquement du ressort de la rhétorique, mais relèvent d'une forme d'éthique, Fronton considérant que le bon orateur doit aussi être un *uir bonus*¹¹ ; quand le *uir* est un *Caesar*, il doit posséder les vertus d'un bon prince, en particulier la *iustitia*. Dans le cas de l'héritage de Matidia la Jeune, Fronton écrit à Marc Aurèle pour l'inciter à faire en sorte que le testament de la princesse défunte soit respecté sans que les droits de l'impératrice Faustine soient lésés. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette affaire complexe, pour laquelle nous n'avons que des documents fragmentaires¹². Nous nous contenterons de remarquer que Fronton en appelle au sens de la justice de Marc Aurèle, qui ne devrait pas ici laisser dépouiller son épouse de ce à quoi elle a droit, en particulier un « fameux et célèbre collier » (*Ad Anton. imp.*, II, 1, 1, p. 95, 7-8 VDH², p. 167 F : *lineam istam famosam atque celebratam*) : « Tu t'es montré jusqu'à maintenant dans toutes les causes juste, pondéré, d'un jugement irréprochable : commenceras-tu, à partir du cas de ta femme, à mal juger ? » (*Ad Anton. imp.*, II, 1, 2, p. 95, 17-18 VDH², p. 171 F : *Adhuc usque in omnibus causis iustum te et grauem et sanctum iudicem exhibuisti : ab uxorisne tuae causa praue iudicare inchoabis ?*). On voit que Fronton fait preuve ici d'une certaine indépendance d'esprit¹³ en essayant de détourner Marcus de sa résolution initiale.

Il peut même lui adresser des reproches, ce qui est significatif de la liberté de parole dont il jouissait, tout au moins dans un cadre intime. Fronton avoue ainsi à Marcus qu'il lui est

¹⁰ Cf. ANDRÉ 1971.

¹¹ MARTIN 2003.

¹² Pour une mise au point récente, nous renverrons à la n. 158, p. 166-169 de FLEURY et DEMOUGIN 2003.

¹³ Cf. COVA 2004, qui rapproche l'attitude de Fronton ici avec celle qu'il a à propos du testament de Nigér Censorius, ou lors du procès d'Hérode Atticus.

arrivé de critiquer, devant un petit cercle d'amis (*coram paucissimis ac familiarissimis meis*) la conduite de Marcus, lorsque celui-ci faisait preuve d'une excessive austérité en public (*tristior quam par erat*) ou bien qu'il apportait des lectures au théâtre ou dans des repas, mais précise qu'il n'aurait pas supporté d'entendre d'autres personnes le critiquer (*Ad M. Caes.*, IV, 12, 5, p. 66, 14-21 VDH², p. 129 F). On voit que là c'est le mode de vie philosophique de Marcus qui est en cause.

Dans un registre analogue, dans les *Principia historiae*, 20 (p. 213, 1-16 VDH², p. 339 F), la justification qui est donnée du goût de Trajan pour les spectacles – outre qu'elle doit fonctionner aussi comme une justification implicite du même goût que d'autres sources reprochent à Lucius Verus – s'appuie sur une constatation d'ordre politique : Trajan agissait « en homme qui savait que le peuple romain s'intéresse principalement à deux choses, l'annonce et les jeux ; que l'État est jugé autant sur ses divertissements que sur ses aspects sérieux et que si négliger les choses sérieuses entraîne la plus grande perte, négliger les divertissements suscite la plus grande hostilité » (*ut qui sciret populum Romanum duabus praecipue rebus, annona et spectaculeis, teneri ; imperium non minus ludicreis quam serieis probari atque maiore damno seria, grauiore inuidia ludicra neglegi*) ; il ajoute même que l'annonce ne concerne qu'une part minime de la population alors que les spectacles ont une dimension universelle. Fronton attire donc l'attention sur ce qu'on pourrait appeler l'opinion publique et sur l'image que le pouvoir donne de lui-même : un empereur doit savoir se montrer populaire.

Il doit aussi être un facteur d'union. Fronton profite de la fable d'Orphée pour souligner l'importance de la concorde, qui est instrument de civilisation et il en fait une application au phénomène de la cour : Marcus, par ses propres qualités humaines et oratoires, est à même d'assurer l'harmonie entre ses amis, ce qui n'est pas tâche aisée : « Et vraiment, de toutes tes vertus, celle qui est la plus admirable est ta capacité à rassembler dans l'harmonie tous tes amis. Mais je ne cacherai pas cependant que cela est de beaucoup plus difficile que d'apaiser les bêtes sauvages et les lions au son de la cithare » (*Ad M. Caes.*, IV, 1, 2, p. 54, 2-5 VDH², p. 115 F : *Verum ex omnibus uirtutibus tuis hoc uel praecipue admirandum, quod omnis amicos tuos concordia copulas. Nec tamen dissimulauerim multo hoc esse difficilium*

quam ut ferae ac leones cithara mitigentur). Il y réussira d'autant mieux qu'il fera en sorte qu'il n'y ait pas de sentiment de « jalousie » (*ne liueant neue inuideant*) dans son entourage. C'est, donc, par sa valeur morale surtout qu'il pourra opérer cette harmonie.

Des exercices oratoires peut ressortir aussi un apprentissage du métier de prince, outre ce que nous pourrons voir de l'apprentissage militaire dans les *exempla* historiques. Dans le *De bello Parthico*, 10, p. 225, 8-11 VDH², p. 355 F, Fronton recommande à Marcus la lecture d'un discours de Cicéron, où sont vantés les mérites de Pompée et qui est un modèle d'éloge, sans doute le *De imperio Cn. Pompei*¹⁴ ; mais on peut en tirer autant une leçon oratoire que politique : « De plus, tu trouveras là beaucoup de passages réfléchis, appropriés à tes préoccupations présentes : à propos des intérêts des alliés, du gouvernement des provinces <...> de quelles qualités il convient que les généraux soient doués <...> » (*Tum praeterea multa istis reperies praesentibus consiliis tuis capita apte considerata : de ducibus exercituum deligendis, de commodis sociorum, tutela prouinciarum, de tum, quibus artibus praeditos esse oporteat imperatores <...>*)¹⁵.

Il est même des exercices de déclamation qui peuvent viser l'apprentissage du pouvoir. Fronton donne à Marcus des exercices déclamatoires qui portent sur des sujets historiques, bien loin des extravagances romanesques qu'on peut lire chez Sénèque le Père. Ainsi, dans un cas, il s'agit de traiter d'un consul qui au cours des Quinquatries a tué un lion et est accusé devant les censeurs (*Ad M. Caes.*, IV, 37, p. 75, 13-17 VDH², p. 137 F) ; dans un autre, il s'agit d'un tribun de la plèbe qui jette en prison un citoyen romain contre l'avis de ses collègues et est blâmé pour cette raison par les censeurs (*Ad M. Caes.*, V, 42, p. 76, 21-77, 7 VDH², p. 139 F). Il apparaît, comme l'a montré Pascale Fleury¹⁶, qu'est concerné à chaque fois un Acilius Glabrio, famille dont des membres faisaient partie de l'entourage impérial. Il y a chez Fronton volonté d'ancrer ses sujets de déclamation dans la réalité historique, et même de les mettre en rapport avec la réalité

¹⁴ Cf. ASTARITA 1980, cité par FLEURY et DEMOUGIN 2003, p. 354, n. 401.

¹⁵ DELLA CORTE 1985 [= ID. 1987], ajoute que la recommandation de lire des écrivains républicains : Caton, C. Gracchus, Salluste a pu exercer sur Marc Aurèle un effet "politique".

¹⁶ Sur cette question, cf. FLEURY, à paraître.

présente. Il faut sans doute y voir le désir d'intéresser à ce type d'exercices un élève qui se montrait réticent aux invraisemblances habituelles de la déclamation, comme en témoignent certaines des lettres du prince. Mais c'est aussi avant tout souligner le lien indissoluble entre rhétorique et pouvoir impérial.

Image du pouvoir

La correspondance offre également une image du pouvoir d'où se dégage une certaine conception de la nature de celui-ci et de l'art de gouverner.

Le pouvoir apparaît, d'abord, comme impliquant un immense travail et la mise en contact avec beaucoup de gens, ce qui est très chronophage ; Fronton se sert de cette excuse auprès de Lucius Verus pour expliquer qu'il ne soit pas allé saluer le prince : « Puisque toi et ton frère êtes occupés à tant de tâches, entourés d'une telle multitude d'hommes de toutes les conditions et de tous les ordres, vers lesquels vous déployez votre amour [...] » (*Ad Ver. imp.*, I, 12, 2, p. 115, 19-21 VDH², p. 197 F : *Enimuero cum tu tuusque frater in tantis opibus locati, tanta multitudine omnium generum omniumque ordinum, in quos amorem uestrum dispergitis [...]*).

Le thème de l'ampleur des tâches, même pour un *Caesar*, est abordé aussi par le prince. Ce peut être un prétexte quand Marcus excuse auprès du maître qu'il n'ait pas pu se consacrer autant qu'il l'aurait fallu à l'étude en invoquant les *iudicia [...] quae, ut dicunt qui sciunt, dies totos eximent* (*Ad M. Caes.*, V, 74, p. 85, 10-11 VDH² : « les procès [...], qui, comme le disent ceux qui en ont l'expérience, absorbent des journées entières »). Dans *Ad Anton. imp.*, IV, 1, p. 105, 4-18 VDH², qui est peut-être la première lettre que nous possédions de Marc Aurèle empereur à Fronton¹⁷, le souverain évoque l'immense charge du pouvoir et demande à Fronton de lui envoyer des lectures qui puissent le reposer de ses soucis.

Fronton est conscient du caractère universel des décisions de l'empereur. C'est ce qui ressort de l'affaire des testaments d'Asie ; Marcus cite de longs extraits d'un discours de Fronton prononcé à cette occasion, où l'orateur insistait sur l'importance

¹⁷ VAN DEN HOUT 1999, p. 259.

de la décision qu'Antonin allait prendre : s'il confirmait l'arrêt du proconsul envoyant le testament contesté à Rome pour que l'affaire soit jugée par le prince, cela ferait jurisprudence et les testaments circuleraient ainsi d'un bout à l'autre de la Méditerranée : car « tes arrêts, empereur, consacrent des précédents et leur donneront un pouvoir public pour toujours, tant la force et la puissance qui te sont accordées sont plus grandes que celles attribuées aux destins : les destins statuent sur ce qui arrivera à chacun de nous ; toi, où tu prends une décision pour un particulier, là c'est l'univers que tu engages par un précédent » (*tuis autem decreti<s, im>p(erator), exempla publice ualitura in perpetuum sancuntur. Tanto maior tibi uis et potestas quam fatis adtributa est : fata quid singulis nostrum eueniat statuunt ; tu, ubi quid in singulos decernis, ibi uniuersa exemplo adstringis, Ad M. Caes., I, 6, 2, p. 10, 16-19 VDH², p. 53 F*). Il situe ainsi le pouvoir impérial bien au-dessus de celui de quelque magistrat que ce soit.

Certes, on peut reconnaître que « la place des dieux et du monde divin est faible chez Fronton¹⁸ » et qu'il semble en retrait par rapport à un Dion de Pruse ou un Plinie le Jeune en ce qui concerne le rôle des dieux par rapport aux empereurs, il n'empêche que certaines allusions à Jupiter dépassent peut-être le cadre du simple *ornatus* rhétorique pour évoquer au moins un rapprochement. Dans une lettre écrite en grec à la mère de Marcus, Fronton désigne Antonin le Pieux comme « le grand empereur, régisseur de toutes les terres et de toutes les mers » (μέγας βασιλεὺς ἄρχων πάσης τῆς γῆς καὶ θαλάττης, *Ad M. Caes., II, 3, 4, p. 23, 17-18 VDH², p. 77 F*), et le compare à Zeus, en disant que Marcus est son « enfant comme Athéna est fille de Zeus » (ἐκείνου μὲν οὕτω παῖς ὡσπερ Ἀθῆνα τοὺς Διός). Par le biais d'une image, dans une lettre adressée en latin à Marcus, Antonin le Pieux est encore rapproché de Jupiter (*Ad M. Caes., I, 7, 3, p. 15, 2-4 VDH², p. 61 F*). Et quand Fronton compare l'éloquence impériale au tonnerre qui a été donné, parmi les dieux, au seul Jupiter afin de protéger « le pouvoir suprême » (*altissimum imperium*), il semble bien laisser entendre que l'empereur est le délégué de Jupiter sur terre (*Ad Verum imp., II, 8, p. 122, 4-10 VDH², p. 203 F*).

¹⁸ MARTIN 2003, p. 78-80.

Un exercice de rhétorique est, une nouvelle fois, chargé d'une signification politique : il s'agit de la composition d'images. L'île d'Aenaria, île maritime soumise à tous les dangers de la mer, contenant en son sein un lac avec une île qui jouit de toute la tranquillité, est proposée par Fronton à Marcus comme image à développer ; le maître en donne l'interprétation suivante : l'île d'Aenaria peut représenter l'empereur Antonin le Pieux, qui assume toutes les lourdes tâches de la fonction impériale pour assurer la tranquillité de Marcus : « de la même façon, ton père supporte lui-même avec patience les peines et les difficultés de l'Empire romain, il t'assure sa protection à l'intérieur, en son sein tranquille, à toi qui es associé à son rang et à sa gloire et avec qui il partage tous les honneurs » (*Ad M. Caes.*, III, 8, 1, p. 40, 21-41, 1 VDH², p. 97 F : *item pater tuus imperii Romani molestias ac difficultates ipse perpetitur, te tutum intus in tranquillo sinu suo socium dignitatis gloriae honorumque omnium participem tutatur*). Il s'agit là, grâce à cette variation sur le thème du fardeau du pouvoir, de rendre compte de l'aspect confortable de la dignité de *Caesar* quand l'empereur prend en charge tout ce que le pouvoir comporte de contraintes. Il faut, bien évidemment, faire la part de l'exagération, puisqu'il apparaît ailleurs dans la correspondance, comme nous l'avons vu, que le *Caesar* est fort occupé lui aussi¹⁹.

Fronton aborde aussi la question de l'hérédité du pouvoir, mais dans un texte lacunaire, qui ne permet pas une totale clarté. Il indique que la transmission héréditaire donne parfois le pouvoir à des êtres qui ne le méritent pas : « À la plupart, même indignes, la position du père a fait passer de main en main le pouvoir, à la manière des poussins chez qui toutes les caractéristiques de l'espèce sont présentes dans l'œuf : la crête, les plumes, le chant et l'œil veillant sur l'aube ; dans le ventre de leur mère, une grande puissance est déjà destinée aux enfants de roi ; ils reçoivent le pouvoir des mains de l'accoucheuse » (*Ad Ver. imp.*, II, 6, p. 120, 3-7 VDH², p. 203 F : *Plerisque etiam indignis patern<us lo>cus imperium per manus detulit, haud secus quam pullis, quibus omnia generis insignia ab ouo iam insita sunt : crista et pluma et cantus et uigiliae ; regum liberis in utero matris summa iam potestas destinata est ; obstetricis manu imperium adipiscuntur*). On ne peut nullement parler ici de critique du système héréditaire : celui-ci n'est pas remis en cause et Fronton

¹⁹ Cf., par exemple, *Ad M. Caes.*, IV, 7, cité plus haut.

œuvre depuis longtemps à la formation d'héritiers du trône. Fronton ne s'intéresse pas à la question de savoir quel est le meilleur type de transmission du pouvoir, mais il veut montrer que l'essentiel réside dans la capacité à manier la parole. Ces propos, en effet, appartiennent à une lettre où Fronton dit exulter non tant des exploits militaires de Verus que de l'éloquence parfaite de sa lettre au Sénat, qui est pour le maître source de gloire. L'allusion à l'hérédité dynastique est là pour mettre en lumière que ce qui fait réellement l'empereur, c'est son éloquence, et que si les circonstances historiques peuvent enlever à quelqu'un son trône, on ne peut lui arracher ses talents oratoires.

Gouverner par l'éloquence

Si l'empereur est comparé à Jupiter, il doit aussi avoir une éloquence de type jupitérien. Le maître de rhétorique latine insiste sur la nécessité pour le prince de maîtriser au mieux la parole.

Il a recours à plusieurs reprises à l'image de la trompette pour caractériser ce type d'éloquence : « Finalement, toi de même, lorsqu'au Sénat ou devant l'assemblée du peuple, il t'a fallu parler, tu n'as fait usage d'aucun mot trop recherché, d'aucune figure obscure ou insolite, sachant que l'éloquence d'un César doit être semblable à une trompette, non pas aux flûtes, qui possèdent moins d'éclat, mais plus de difficultés » (*Ad M. Caes.*, III, 1, p. 35, 19-23 VDH², p. 87 F : *Denique idem tu, quom in senatu uel in contione populi dicendum fuit, nullo uerbo remotiore usus es, nulla figura obscura aut insolenti : ut qui scias eloquentiam Caesaris tubae similem esse debere, non tibiarum, in quibus minus est soni, plus difficultatis*), écrit-il à Marcus. Il est clair qu'au moins dans ce passage-ci, l'image de la *tuba*²⁰ évoque une éloquence nette, sans équivoque, qui ne recherche pas des effets compliqués, une éloquence bien différente de celle que préconise Fronton dans d'autres circonstances, où il vante les mérites de l'expression inattendue. Il demande ainsi au prince de ne pas choquer son auditoire : « toutes les fois que tu auras conçu un *raisonnement inattendu*, tourne-le en ton esprit, bouscule-le et combine-le avec des figures diverses et variées et orne-le de mots éclatants. Car il existe un danger que ces pensées nouvelles et inattendues ne paraissent choquantes aux auditeurs, si elles ne

²⁰ On consultera utilement, entre autres, sur le thème de la *tuba* chez Fronton, SOVERINI 1994, p. 925-945 ; FLEURY 2001 ; EAD. 2006, p. 104-120 ; MARINI 2009.

sont pas ornées et construites » (*De eloquentia*, IV, 8, p. 150, 8-11 VDH², p. 245 F : *quotienscumque ὀδοξότερον ἐνθύμημα animo conceperis, uoluas illud tumet, diuersis et uariis figurationibus uerses temperesque et uerbis splendidis excolas. Nam quae noua et inopinata audientibus sunt, periculum est, nisi ornentur et figurentur, ne uideantur absurda*) ; il s'agit alors de ramener le prince vers l'éloquence, qu'il est tenté de rejeter au profit de la philosophie ; et Fronton vante les mérites des figures d'ornement destinées à faire mieux passer la pensée ; notons que l'important est la clarté et la puissance d'évidence du message impérial. C'est la véritable éloquence qui permet l'expression optimale : si Marcus en vient à la négliger au profit exclusif de la philosophie, son maître le menace d'une sorte de handicap : se conduire ainsi, c'est « montrer que tu préfères bavarder plutôt que parler, murmurer et bredouiller plutôt que sonner la trompette » (*De eloquentia*, II, 13, p. 141, 14-15 VDH², p. 235 F : *hoc indicat loqui te quam eloqui malle, murmurare potius et friggere quam clangere*) ; et pour en souligner le ridicule, il ajoute que c'est « comme si à la nage on préférerait, si les deux étaient permis, chercher à égaler la grenouille plutôt que les dauphins, voler avec les ailes minuscules des cailles plutôt qu'avec la majesté des aigles » (*ibid.*, p. 141, 17-19 VDH², p. 237 F : *ut si in natando, si aequae liceret, ranam potius quam delphinos aemulari mallet, coturnicum potius pinnis breuiculis quam aquilarum maiestate uolitare*). Si l'éloquence est un glaive, « il y a une différence entre combattre avec un glaive rouillé et combattre avec un glaive éclatant » (*ibid.*, 14, p. 142, 6-7 VDH², p. 237 F : *uerum utrum dimices gladio robiginoso an splendido interest*). Il convient qu'à la noblesse du fond corresponde la majesté des pensées : « Acquiers plutôt un discours digne des conceptions que tu extrairas de la philosophie et plus tu auras de nobles pensées, plus tu parleras avec majesté » (*ibid.*, 16, p. 143, 8-9 VDH², p. 237 F : *Para potius orationem dignam sensibus quos e philosophia hauries, et quanto honestius sentis, tanto augustius dicas*). Fronton entend ainsi concilier l'exigence philosophique de son ancien élève et les nécessités de la rhétorique indispensable à l'exercice des fonctions impériales. Fronton s'en prend aux dialecticiens qui, loin d'être d'une quelconque utilité à Marcus, le détournent de la réalité et sont des obstacles à sa propre élévation : « Bien plus, lève-toi, redresse-toi et fais tomber de ta tête robuste ces bourreaux qui te plient comme un sapin ou un aune élevé et t'abaissent au niveau d'un buisson, et vois si quelque part tu as manqué à la dignité » (*ibid.*, 17, p. 143, 10-12

VDH², p. 239 F : *Quin erige te et extolle et tortores istos, qui te ut abietem aut alnum proceram incuruant et ad chamaetorta detrahunt, ualido cacumine tuo excute et tempta an usquam ab <dignitat>e discesseris).*

Ailleurs (*Ad M. Caes.*, II, 2-3, p. 18, 3-19, 2 VDH², p. 67 F), Fronton indique à Marcus que lorsqu'il parlera devant les membres d'une assemblée (*coetus*) il devra « [s]e dévouer à leurs oreilles » (*ut scias auribus seruiendum*) « en clair, non pas partout ni par tous les moyens, mais parfois et en quelques occasions » (*plane non ubique nec omni modo, attamen nonnumquam et aliquando*). Il faut donc apprendre à transiger avec les goûts du public et il compare l'éloquence à l'attitude que le prince doit adopter à l'égard des spectateurs des jeux : il doit savoir céder au peuple pour lui faire plaisir. Mais il y a des limites à cette complaisance : « En tout lieu donc le peuple est maître, il prévaut et l'emporte. En conséquence, c'est ce qui plaira au peuple que tu feras, que tu diras. Telle est même la plus grande qualité de l'orateur et la plus difficile à atteindre : charmer les auditeurs sans que la droiture de l'éloquence en subisse grand dommage ; ces attraits, préparés pour charmer les oreilles de la foule ne doivent pas être fardés d'une abondante et grande indignité » (*Vbique igitur populus dominatur, praeua<let> et praepollet. Igitur ut populo gratum erit, ita facies atque ita dices. Hic summa illa uirtus oratoris atque ardua est, ut non magno detrimento rectae eloquentiae auditores oblectet ; eaque delenimenta, quae mulcendis uolgi auribus comparat, ne cum multo ac magno dedecore fucata sint*). Le prince doit soigner son image en faisant des concessions au peuple, mais sans trop déroger à ses principes en matière d'éloquence, comme d'une manière plus générale.

Une autre fois Fronton vante comment Marc Aurèle a su enflammer ses auditeurs par son discours, grâce en particulier à la brièveté et à la force de son exposé : *breuiter ; ualide* (*Ad Anton. imp.*, I, 2, 6, p. 89, 10 VDH², p. 157 F). Il loue aussi son mérite dans le choix des mots (*ibid.*, 7, p. 89, 19-23 VDH², p. 159 F). Dans la même lettre, où il veut inciter Marc Aurèle à prendre davantage en considération la rhétorique, il l'encourage en lui disant qu'il est presque arrivé au sommet de l'art. L'image de l'élévation caractérise l'éloquence impériale selon Fronton : l'empereur, homme d'exception, doit avoir une parole d'exception, ce qui ne veut pas dire une parole étrange, mais une parole qui soit une parole de pouvoir : « Mais crois-moi : tu

occupes désormais une très respectable place dans l'éloquence et sous peu tu atteindras la pointe de son pinacle et tu nous parleras alors d'un lieu supérieur, non pas d'une petite supériorité semblable à celle qui sépare les rostrales du forum et du comitium, mais d'une supériorité semblable à l'élévation des antennes par rapport à la proue ou plutôt à la carène » (p. 89, 15-19 VDH², p. 159 F : *Sed mihi crede amplissimum te iam tenere in eloquentia locum breuique summum eius cacumen aditurum locuturumque inde nobiscum de loco superiore, nec tantulo superiore quanto rostra foro et comitio excelsiora sunt, sed quanto altiores antemnae sunt prora uel potius carina*). Comment dire plus élégamment que l'éloquence impériale doit posséder une forme de sublime et se montrer d'autant plus supérieure à l'éloquence des simples magistrats que le pouvoir impérial transcende le leur ?

Le pouvoir impérial, toutefois, n'implique pas un pouvoir total sur le langage. Certes Fronton reconnaît à Marcus une grande liberté, pour ce qui est du choix de vocabulaire : « Mais personne ne pourrait en cette matière t'opposer un veto ou te modérer par quelque loi, toi qui es de naissance libre, qui dépasses le cens équestre, dont on demande l'opinion au Sénat ; mais nous qui sommes esclaves des oreilles des savants, il nous faut rechercher avec le plus grand soin aussi ces subtiles et petites variantes » (*Ad M. Caes.*, IV, 3, 6, p. 58, 19-24 VDH², p. 123 F : *Tibi uero nemo in ea re intercedere aut modificare<i> iure ullo poterit, qui sis liberis prognatus et equitum censum praeteruehare et in senatu sententiam rogere ; nos uero, qui doctorum auribus seruituti seruiendae nosmet dedimus, necesse est tenuia quoque ista et minuta summa cum cura persequamur*). Mais c'est pour mieux opposer au pouvoir politique et social le respect de la science et amener Marcus à accepter des remarques sur le choix qu'il a opéré de certains mots dans des textes publics.

Fronton reprend ainsi certaines expressions des discours ou décrets de Marc, comme étant inadéquates : par exemple, dans le *De orationibus*, 13, p. 159, 7-8 VDH², p. 259 F, il lui dit : « Reviens plutôt à des mots adaptés, appropriés, imprégnés de leur propre suc » (*Reuertere potius ad uerba apta et propria et suo succo imbuta*) ; il utilise une image monétaire : « Recherche l'antique frappe » (p. 159, 9 VDH² : *Monetam illam ueterem*

sectator), car il y a plus de métal de mauvais aloi²¹ dans la monnaie récente et il lui donne ce pressant conseil : « Que tout retentisse aux accents de la flûte sonore, si possible, pour que tu rendes plus retentissante une langue plus émoussée. Acquires quelque mot non pas manifestement forgé (car cela est absurde), mais utilisé de façon plus appropriée, plus juste ou plus adaptée » (*ibid.*, 14, p. 159, 14-17 VDH², p. 259 F : *Omnis personet tibia sonora, si possit, ut hebetatiorem linguam sonantiorum <re>ddas. Verbum aliquod adquires non fictum ap<er>te (nam id quidem absurdum est), sed usurpatum concinnius aut congruentius aut accommodatius*). On remarquera qu'ici la *tibia* n'est pas opposée à la *tuba* et qu'elle a valeur entièrement positive car elle est *sonora*. L'archaïsme, on le voit, n'est pas là par souci d'étrangeté ou de pittoresque, mais pour – comme on le dira plus tard – « donner un sens plus pur aux mots de la tribu²² ».

Fronton attire l'attention du prince sur le choix des mots, car il convient avant tout qu'il y ait harmonie entre ses idées et leur expression : à la dimension supérieure de sa réflexion doit correspondre une élocution elle-même supérieure (toujours la dimension du sublime). « Un seul danger te menaçait, Antonin, le même qui menace tous ceux qui naissent avec un talent supérieur : que tu fusses déficient pour la richesse et la beauté des mots ; en effet, plus on engendre d'amples idées, plus il est difficile de les habiller de mots, et on ne saurait œuvrer modérément pour que ces idées élevées ne soient mal vêtues, ceintes de manière trop indécente ou à moitié nues » (*Ad Anton. imp.*, I, 2, 4, p. 88, 6-10 VDH², p. 155 F : *Vnum tibi periculum fuit, Antonine, idem quod omnibus qui sublimi ingenio extiterunt, ne in uerborum copia et pulchritudine clauderes ; quanto enim ampliores sententiae creantur, tanto difficilior uerbis uestiuntur, nec mediocriter laborandum est ne procerae illae sententiae male sint amictae neue indecorius cinctae neue sint seminudae*).

C'est ainsi que Fronton juge l'éloquence des prédécesseurs de Marcus²³ : *Ad Verum imp.*, II, 10, p. 123, 4-5 VDH², p. 205 F : seul Jules César trouve grâce à ses yeux, comme doté d'« un

²¹ CALLU 1992 met ce passage en rapport avec une altération de la composition de la monnaie pour augmenter la masse des deniers en circulation à cette époque.

²² Mallarmé, « Le Tombeau d'Edgar Poe ».

²³ Nous nous permettons de renvoyer à notre article : POIGNAULT 2000, p. 234-259.

talent oratoire [...] digne d'un empereur » (*facultatem dicendi [...] imperatoriam*); Auguste et Tibère conservent encore quelque chose des qualités oratoires précédentes, mais la source vive semble tarie et les empereurs qui suivirent, jusqu'à Vespasien furent aussi condamnables pour leurs mœurs que pour leurs propos. C'est que, pour Fronton, la parole est fondamentale dans l'exercice du pouvoir : « Il ne leur restait, je crois, qu'à commander par geste, comme les pantomimes, ou par signe de tête, comme les muets, ou par le truchement d'un interprète, comme les barbares. Lequel parmi eux put adresser un discours de son cru au peuple ou au Sénat, lequel put composer un édit, lequel une lettre avec ses propres mots ? Comme s'ils étaient pris par un délire désordonné, ils commandaient en prononçant les paroles d'autrui comme des flûtes qui, sans la bouche d'autrui, sont muettes. Or, le commandement est un terme qui n'implique pas seulement le pouvoir, mais aussi la parole. Car la puissance de commander s'exerce par l'ordre et la défense : s'il ne louait pas les bonnes actions, s'il ne blâmait les mauvais gestes, s'il n'exhortait à la vertu, s'il ne détournait du vice, il négligerait son titre et porterait le nom d'empereur à tort » (*Ad Verum imp.*, II, 11-12, p. 123, 11-20 VDH², p. 205-207 F : *Aut imperarent gestu, censeo, ut histriones, aut nutu ut muti, aut per interpretem ut barbari. Quis eorum oratione sua populum aut senatum adfari, quis edictum, quis epistulam suismet uerbis componere potuit ? Quasi phrenitis morbus quibus implicitus est, aliena eloquentes imperitabant : ut tibiae sine ore alieno mutae erant. Imperium autem non potestatis tantummodo uocabulum, sed etiam orationis est. Quippe uis imperandi iubendo uetandoque exercetur : nisi bene facta laudet, nisi perperam gesta reprehendat, nisi hortetur ad uirtutem, nisi a uitiiis deterreat, nomen suum deserat et imperator frustra appelletur*). Où l'on voit que les tâches de l'empereur impliquent à la fois excellence morale et excellence oratoire, l'empereur devant être le *uir bonus dicendi peritus* cher à la tradition oratoire depuis Caton. Il appartient, en effet, au souverain d'être le garant de la *uirtus* et de la faire respecter, ce qu'il fait au moyen du discours ou de l'écrit : on gouverne par la parole et les écrits avant de gouverner par les armes ; ainsi, en une époque plus heureuse que celle de Cicéron, dans l'exercice du pouvoir la parole l'emporte sur les armes. Pour Fronton, l'éloquence est condition *sine qua non* de toutes les vertus, y compris celles qui relèvent de l'armée. Il loue Verus d'avoir mis à profit dans sa guerre orientale ses lectures, qui lui ont appris quelle devait être l'action d'un grand général : il a pu bénéficier

des *exempla* d'Hannibal, de Scipion ou de Métellus : « Comme tu avais lu et relu les nombreux exemples avisés de ce type dans les écrits historiques et les discours, tu utilisais l'éloquence comme préceptrice des affaires militaires » (*Ad Verum imp.*, II, 18, p. 128, 4-6 VDH², p. 213 F : *Cum multa eiusmodi consiliosa exempla in historiis et in orationibus lectitares ad rem militarem magistra eloquentia usus es*). De manière plus générale, pour Fronton, l'éloquence est à la base de toutes les vertus : « Mais l'origine et la source des vertus et des arts naissent de l'apprentissage de l'éloquence, et ni la formation militaire, ni le respect du devoir, qu'on nomme philosophie, ne peuvent naître achevés, s'ils ne sont créés avec l'éloquence » (*ibid.*, 22, p. 129, 17-130, 1 VDH², p. 215 F : *Sed caput atque fons bonarum artium et studiorum ab eloquentiae disciplinis oritur, neque res militaris neque officii obseruantia, quam philosophiam uocant, perfecta gigni potest, nisi cum eloquentia creata sit*).

On comprend dès lors, si le prince doit être le garant de la *uirtus*, que l'éloquence épideictique – éloquence du blâme et de l'éloge – soit essentielle au prince. Dans une lettre à Marcus (*Ad M. Caes.*, III, 17, 2, p. 49, 9-17 VDH², p. 109 F), Fronton, qui félicite son élève de ses progrès dans l'art oratoire, rappelle la distinction entre les trois genres de discours, l'épideictique, le délibératif et le judiciaire, dont il donne le nom en grec, pour en souligner le caractère technique ; il met en lumière la plus grande difficulté de l'épideictique, « qui, lui, est posé sur les hauteurs » (*in arduo situm*). « Tout dans le style épideictique doit être dit d'un ton élevé, en tout lieu il faut l'orner, en tout lieu utiliser des décorations éclatantes ; il y a peu de place pour le style moyen » (*Omnia ἐν τῷ ἐπιδεικτικῷ ἄδρῶς dicenda, ubique ornandum, ubique phaleris utendum, pauca τῷ μέσῳ χαρακτήρι*). Il se propose, si Marcus veut bien suivre ses conseils, de le mener sur les hauteurs du sublime : « Je serai ton répondant, ton garant, ta caution, je te porterai rapidement au sommet de l'éloquence » (*ibid.*, 3, p. 50, 2-3 VDH², p. 111 F : *Me uade, me praede, me sponsore celeriter te in cacumine eloquentiae sistam*).

La correspondance de Marc Aurèle, comme, d'ailleurs, ses *Pensées*²⁴, ainsi que la correspondance de Lucius Verus mettent

²⁴ Dans ses *Pensées*, I, 10, Marc Aurèle sait gré à Fronton de l'avoir mis en garde contre la dissimulation propre aux tyrans. GRIMAL 1990 montre que cette révélation n'est pas coupée de l'enseignement rhétorique du maître, car l'une des sources essentielles de l'éloquence pour Fronton est la φιλοστοργία.

l'accent sur l'apport moral de Fronton²⁵. Les princes lui savent gré de leur avoir appris à dire et à entendre la vérité ; écoutons Marcus : (*Ad M. Caes.*, III, 13, p. 44, 23-45, 3 VDH²) « Ce n'est pas la raison pour laquelle je proclame mon bonheur. Qu'est-ce donc ? C'est que de toi j'apprends à dire la vérité. Et cela, dire la vérité, est extrêmement difficile pour les dieux et pour les hommes : en fin de compte, aucun oracle n'est assez véridique pour ne pas comporter quelque double sens, quelque ambiguïté ou obscurité, afin que l'imprudent soit pris dans ses rets et, interprétant la réponse selon ses propres désirs, s'aperçoive du piège après coup » (*Non hoc est quod me felicem nuncupo. Quid est igitur ? Quod uerum dicere ex te disco. Ea res, uerum dicere, prorsum diis hominibusque ardua : nullum denique tam ueriloquum oraculum est, quin aliquid ancipitis in se uel obliqui uel inpediti habeat, quo inprudenter inretiat et ad uoluntatem suam dictum opinatus captionem post tempus ac negotium sentiat*) ; ou encore Verus : (*Ad Verum*, I, 1, 2, p. 107, 21-23 VDH²) « [...] Fronton, dont je me vante d'avoir appris bien plus la franchise et l'amour véritable²⁶ que l'art de bien parler » [...] *Frontonem a quo ego prius multo simplicitatem uerumque amorem quam loquendi polite disciplinam didicisse me praedico*).

La conception que Fronton exprime du prince idéal montre bien son attachement à l'éthique tout autant qu'à l'éloquence. Alors que Marc Aurèle a accédé au trône, Fronton dit sa joie de voir Marcus et Lucius répondre à ses vœux : « Je te vois, Antonin, prince aussi remarquable que je l'ai espéré, aussi juste, aussi irréprochable que je l'ai promis, aussi bien reçu et accepté par le peuple romain que je l'ai souhaité, aussi attaché à moi que je l'ai voulu, aussi disert que tu l'as voulu toi-même, car dès lors que tu as recommencé à vouloir, il n'y eut point de mal à y avoir parfois renoncé » (*Ad Anton. imp.*, I, 2, 2, p. 87, 12-17 VDH², p. 153 F : *Video te, Antonine, principem tam egregium quam speraui, tam iustum, tam innocentem quam spoondi, tam gratum populo Romano et acceptum quam optaui, tam mei amantem quam ego uolui, tam disertum quam ipse uoluisti. Nam ubi primum coepisti rursus uelle, nihil offuit interdum noluisse*). On voit bien la place que Fronton accorde aux liens personnels avec Marcus et son désir de le voir retourner à la prise en considération de

²⁵ Cf., par exemple, CORTASSA 1984, p. 25 ; MILLAR 1992, p. 203 ; COVA 1992.

²⁶ On lit parfois *uerique amorem* (« l'amour de la vérité ») au lieu de *uerumque amorem*.

l'éloquence, mais on remarque aussi le sens de la justice, la valeur morale, dont le maître s'était aussi en quelque sorte porté garant, et l'importance de la popularité. Le maître, en effet, en voulant que Marcus soit un orateur parfait, contribue à faire de lui un empereur parfait à ses yeux, car, fidèle à la tradition rhétorique, c'est un homme complet qu'il forme, un *uir bonus dicendi peritus*. Et, à une époque où le pouvoir est passé dans les mains d'un *princeps*, c'est à celui-ci que revient d'être l'orateur accompli, qu'il juge, loue, blâme ou ordonne par la parole ou par l'écrit, bref, de gouverner par les Lettres.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ Jean-Marie, 1971 : « Le *De otio* de Fronton et les loisirs de Marc Aurèle », *REL*, 49, p. 228-261.
- ASTARITA Maria Laura, 1980 : « Roma e l'orientale. La ciceroniana *De imperio Cn. Pompei* nella lettura di Frontone », *Romanobarbarica*, V, p. 5-35.
- ASTARITA Maria Laura, 1997 : *Frontone oratore*, Catane.
- BÉRENGER Agnès, 2000 : « Les critères de compétence dans les lettres de recommandation de Fronton et de Pline le Jeune », *REL*, 78, p. 164-179.
- CALLU Jean-Pierre, 1992 : « Paix romaine et fragilité monétaire », *NAC*, 21, p. 297-308.
- CORTASSA Guido (éd.), 1984 : *Scritti di Marco Aurelio*, Turin.
- COVA Pier Vincenzo, 1992 : « Frontone e Marco Aurelio : un vecchio a un giovane », *Commentari dell'Ateneo di Brescia*, p. 27-37.
- COVA Pier Vincenzo, 2004 : « Frontone contro Marco Aurelio », *Maia*, 56, 3, p. 501-508.
- DELLA CORTE Francesco, 1985 : « Un precettore di Marco Aurelio : Frontone », *Cultura e Scuola*, 95, p. 68-74 [= ID., *Opuscula*, X, Gênes, 1987, p. 191-197].
- FLEURY Pascale, 2001 : « La flûte, le général et l'esclave : analyse de certaines métaphores rhétoriques chez Fronton », *Phoenix*, 55, 1-2, p. 108-123.
- FLEURY Pascale et DEMOUGIN Ségolène, 2003 : *Fronton, Correspondance*, Paris.
- FLEURY Pascale, 2006 : *Lectures de Fronton. Un rhéteur latin à l'époque de la Seconde Sophistique*, Paris.
- FLEURY Pascale, à paraître : « Évanescence de la déclamation dans le corpus frontonien », dans les actes du colloque *Présence de la déclamation (suasoirs et controverses)*.
- GRIMAL Pierre, 1990 : « Ce que Marc-Aurèle doit à Fronton », *REL*, 68, p. 151-159.
- MARINI Giuseppe, 2009 : « La tromba di Frontone. Strumenti musicali a fiato e tipologie di eloquenza di età imperiale », dans *Discorsi alla prova*, Giancarlo ABBAMONTE *et al.* (éd.), Naples, p. 319-341.
- MARTIN Jean-Pierre, 2003 : « Fronton *magister imperatorum* », dans *Vrbs aeterna*, Concepcion ALONSO DEL REAL *et alii* (éd.), Pampelune, p. 65-81.

MILLAR Fergus, 1992 : *The emperor in the roman world*, Londres (2^e éd.).

POIGNAULT Rémy, 2000 : « Les *diui* au miroir de Fronton », *REL*, 77, p. 234-259.

PUECH Bernadette, 2002 : *Orateurs et sophistes grecs d'après les inscriptions d'époque impériale*, Paris.

REES Roger, 2007 : « Letters of recommendation and the rhetoric of praise », dans *Ancient letters. Classical and late antique epistolography*, Ruth MORELLO, A. D. MORRISON (éd.), Oxford, p. 149-168.

SOVERINI Paolo, 1994 : « Aspetti e problemi delle teorie retoriche frontoniane », dans *ANRW*, II, 34, 2, p. 919-1004.

TOBIN Jennifer, 1997 : *Herodes Attikos and the city of Athens. Patronage and conflict under the Antonines*, Amsterdam.

VAN DEN HOUT Michael P. J., 1988 : *M. Cornelii Frontonis Epistulae*, Leipzig.

VAN DEN HOUT Michael P. J., 1999 : *A commentary on the letters of M. Cornelius Fronto*, Leiden.

WEI Ryan, 2013 : « Fronto and the rhetoric of friendship », *CEA*, 50, p. 67-93.